

Louvroil, le 3 mars 2023



Monsieur Guiseppe ASCONE  
Maire de la Ville de LOUVROIL  
Vice-Président de la Communauté  
d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre

A  
Représentants Syndicaux FO ville de  
LOUVROIL

59720 TEL : 27.53.10.80  
FAX: 27.62.17.32

Nos Réf. : SECR/GA/VL  
Objet : Réponse à votre tract

**Madame, Monsieur**

J'ai bien reçu votre tract concernant la réforme des retraites.

Pour reprendre les termes de celui-ci :

En ce qui concerne le « **lissage des journées de grève** », il est vrai qu'aucun texte n'impose que la retenue soit effectuée sur la rémunération du mois au cours duquel la grève a eu lieu.

Seulement j'ai estimé que la **paie au moment de son ordonnancement** constituait une photographie de la situation administrative de l'agent, j'ai fait le choix qu'au moment de l'ordonnancement de la paie, **les journées de grève soient déduites de la paie du mois en cours, plus précisément de la période allant du 16 du mois précédent au 15 du mois en cours.**

Pour rappel, pour les agents le souhaitant il leur est possible de prendre leurs journées de grève au titre de jours de récupération ou de congés.

Le fait de ne pas avoir accepté le lissage des journées de grève, ne doit pas traduire de ma part une désolidarisation à ce mouvement social.

Vous faites référence à certains Maires qui ont marqué leur solidarité à ce mouvement social. Le Choix leur revient.

Mon choix se fonde sur l'idée que restreindre les horaires d'ouverture ne peut se faire que dans l'intérêt du service public. Par conséquent la décision de fermer les services de la mairie ne doit pas reposer sur des convictions qui viseraient à politiser l'action administrative.

La fermeture symbolique de la mairie en solidarité avec ce mouvement poserait selon moi un problème de neutralité du service public.

Pour votre information même si ma solidarité à ce mouvement ne transparait pas au travers de ma casquette de Maire et donc de chef de l'administration communale, sachez que je soutiens ce mouvement de grève sur la base de convictions personnelles. A cette occasion je défilerais à titre personnel lors de cette journée de grève.

Pour conclure, comme vous le savez tous les agents ont le droit de faire grève (hors services minimum), il appartient à chacun de se rallier ou pas à ce mouvement de grève selon ses convictions personnelles.

Vous souhaitant bonne réception de la présente,

Je vous prie d'agréer, **Madame, Monsieur**, mes sincères salutations.

**LE MAIRE,  
G. ASCONE**

